

**ARRETE DU MAIRE**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**LE SAMEDI 26 JUIN 2010**  
**PLACE VINCENT GUIVARCH**

Le Maire de la commune de Carantec,

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Monsieur le Président de l'Amicale Laïque de Carantec  
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement Place Vincent Guivarch pour permettre l'animation programmée : Fête des Écoles,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement des véhicules sur la place Vincent Guivarch sont interdits le samedi 26 juin 2010, à partir de 08 heures et jusqu'à la fin de la manifestation.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté feront l'objet d'une signalisation appropriée mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie de Taulé et le Responsable des Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carantec,  
le 09 juin 2010

Le Maire,  
Jean-Guy GUÉGUEN.

